

Projet de loi de finances rectificative : des mesures inadaptées pour compenser la hausse des prix !

Couplé au projet de loi pouvoir d'achat, le projet de Loi de Finances rectificative arrive en débat au Parlement. Il acte le ralentissement économique en cours après une année de rebond économique en 2021. L'urgence sociale qui en découle appelle le financement de mesures supposées protéger le pouvoir d'achat, qui représentent près de 20 milliards d'euros de dépenses nouvelles.

Le projet de loi s'inscrit dans un contexte exceptionnel où l'inflation ronge le pouvoir d'achat des salariés, des retraités, des chômeurs et des allocataires des minima sociaux. Alors que l'inflation sera en moyenne de l'ordre de 5%, du jamais vu depuis 37 ans, le projet de Loi de finances rectificative entérine des pertes de pouvoir d'achat, avec la sous indexation du point d'indice (+3,5%), des prestations sociales (+4%) et des aides personnelles au logement (+3,5%) sans effets rétroactifs au 1er janvier.

Manifestement contradictoire avec l'objectif annoncé de réduire le déficit en dessous de 3% d'ici la fin du quinquennat, ce projet de loi pourrait le creuser davantage. Outre les dispositifs prévoyant des exonérations et des abattements d'impôts (prime transport, prime partage de la valeur, remise carburant, intéressement, bouclier tarifaire sur le gaz), la suppression de recettes va se poursuivre comme la contribution à l'audiovisuel public (-3,7 milliards d'euros en année pleine), en attendant celle de la CVAE pour les entreprises en 2023. Le gouvernement table sur une augmentation des recettes fiscales notamment de TVA du fait de l'augmentation des prix. Cependant, elles ne seront, comme les primes, que ponctuelles, tandis que les suppressions de recettes prévues par le PLFR sont définitives et pourraient venir justifier, à terme, de nouvelles coupes budgétaires.

Enfin, Force Ouvrière n'a cessé de rappeler que l'octroi de chèques et de primes crée des effets pervers. Le projet de loi de finances rectificative occulte soigneusement la question de l'augmentation des salaires, se contentant d'édicter des mesures ponctuelles susceptibles, au contraire, de peser sur les augmentations de salaires, d'aggraver les trappes à bas salaires et le tassement des grilles.

Face à l'augmentation des prix, une intervention publique est certes nécessaire (gel des loyers et des tarifs réglementés, revalorisation des pensions de retraites et des prestations sociales au niveau de l'inflation) mais n'est pas suffisante sans une augmentation structurelle des salaires, qui demeure le seul moyen d'assurer le financement de la sécurité sociale et de distribuer les richesses produites par le travail.

Face à l'inflation et dans un contexte où les profits s'affichent à un niveau historiquement élevé, c'est la seule réponse de long terme pour un meilleur partage des richesses produites.

Paris, le 12 juillet 2022

Contact :

Hélène FAUVEL
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Economie et
du Service public**

✉ [hfaudel](mailto:hfaudel@force-ouvriere.fr)
[@force-ouvriere.fr](mailto:hfaudel@force-ouvriere.fr)
☎ 01.40.52.84.45